

Les études d'infirmier passent à quatre ans

Afin de se conformer à une directive européenne, les études en soins infirmiers sont allongées à quatre ans. Le texte d'un avant-projet de décret a été approuvé au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NATHALIE BAMPS

Hier, l'avant-projet de décret du ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt sur l'allongement à quatre ans des études d'infirmières a été approuvé au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). La formation de sage-femme sera également renforcée, et ce, dès la rentrée 2016. Le texte doit encore revenir en deuxième lecture sur la table du gouvernement avant d'être envoyé au Parlement.

Une directive européenne impose que la formation en soins infirmiers soit de 4.600 heures minimum (moitié théorique, moitié pratique). Le Bac (supérieur non-universitaire) n'offre que 3.100 à 3.200 heures de formation. Insuffisant donc, pour prétendre à rentrer dans le cadre européen et assurer la mobilité des étudiants belges.

Le cursus passera donc, comme l'exige l'Europe, à 4.600 heures d'enseignement dont au moins 2.300 heures d'enseignement clinique. Les exigences seront aussi renforcées: les étudiants devront démontrer des compétences scientifiques et réflexives plus développées.

Pour permettre à la fois de faire rentrer ces 1.500 heures de formation supplémentaires (principalement sous forme de stages), et rehausser le niveau des études, le cursus est donc rallongé d'une année (il passe donc à 4 ans). «Il sera positionné au niveau 6 du cadre européen des certifications», explique le cabinet de Jean-Claude Marcourt. L'intitulé du grade sera modifié de bachelier «en soins infirmiers» en bachelier «infirmier responsable de soins généraux». Le bachelier sage-femme, quant à lui, est déjà organisé en quatre années d'études. À côté de cela, les jeunes auront toujours la possibilité de passer un brevet d'infirmier dans l'enseignement technique et professionnel.

Cet allongement du cursus aura peu d'impact sur le budget de la FWB, «étant donné qu'il vise surtout le renforcement des stages cliniques», explique le cabinet Marcourt. Néanmoins, un mécanisme de correction sera prévu dans le cadre du refinancement des hautes écoles, afin de tenir compte de cet allongement d'un an. Mais ces discussions sur le refinancement général sont toujours en cours. Quant aux barèmes de rémunération des infirmières, s'ils doivent être modifiés, cela devra être négocié au sein du secteur.

Des mesures transitoires sont prévues pour permettre aux étudiants qui ont entamé leur cursus avant l'entrée en vigueur de la directive de le poursuivre dans l'ancien régime.

Le cursus passera, comme l'exige l'Europe, à 4.600 heures d'enseignement.